

# L'écho de Normanville

## DU NOUVEAU A NORMANVILLE

Journal d'informations municipales de Normanville - Mars 2009 - n° 4

### Le Mot du Maire...



Bonjour à toutes et tous,

Voici une nouvelle maquette pour notre journal.

Vous découvrirez également le logo de NORMANVILLE, alliant nos couleurs, le bleu et le vert, la nature et la rivière, bref, tout ce qui fait le charme de notre village que nous avons voulu illustrer pour symboliser et présenter NORMANVILLE.

En ces périodes difficiles sur le plan économique, nous portons attention au développement économique, en témoigne le dernier conseil communautaire relaté dans une des pages suivantes.

Chacun, à son niveau, et là où il se trouve, doit être acteur pour améliorer notre cadre de vie, soutenir l'économie, notamment afin que les personnes en recherche d'emploi ou dans l'attente de précisions sur leur devenir puissent trouver de nouvelles activités.

A l'échelle communale, nous avons validé la construction de bâtiments pour le Centre de loisirs, la bibliothèque et les associations. Nous sommes en recherche des subventions pour ce projet, afin d'avoir un coût communal supportable.

Je vous souhaite une bonne découverte de ce nouveau bulletin.

### L'Action Communale...

Le travail des commissions est un moment important de notre vie communale, elles sont le lieu privilégié pour débattre et mettre en place les futurs projets intéressants de Normanville.

#### Les travaux

La commission des travaux s'est réunie le 16 février 2009, sous la présidence du troisième adjoint Jean-Pierre Collas.

L'objectif étant de faire un point sur les travaux restant à réaliser au titre de 2008 et préparer le budget 2009 en la matière.

#### Les restes à réaliser 2008

##### 1. Containeur à verre :

La mise en place des colonnes enterrées pour le verre est prévue pour le deuxième trimestre 2009, sur deux emplacements de la commune.

Les containers à papier seront supprimés, car chaque foyer dispose d'une poubelle bleue, et peut aller à la déchetterie si besoin.

##### 2. Travaux de l'église :

Ils vont démarrer au cours du deuxième trimestre pour les trois projets retenus, à savoir réfection de l'installation électrique, protection des vitraux et remise en état du parquet de l'autel, à gauche du chœur.

##### 3. Boulodrom et terrain de tennis :

Bien que ces travaux n'aient reçu aucune subvention de la part de l'agglomération, ni du département, ils débuteront au printemps 2009 et consisteront en la mise en place d'un boulodrome, la remise en forme du terrain et l'engazonnement de l'espace.

##### 4. Jeux de la maternelle :

Les sols de sécurité seront achevés.

#### Prévision de travaux pour 2009

1. Salle des associations.

2. Mise en place du compostage par le service espace vert (aux abords de l'arborétum) et création d'un jardin-pépinière.

3. Aménagement des espaces verts (nivellement et engazonnement) sur Caër, entre l'Iton et l'entrée du domaine des Pêcheurs.

4. Remise en état de la toiture du local du SAVI.

5. Changement des huisseries de la maternelle.

6. Mise en place d'un garde-corps sur le chemin qui mène des classes à la cantine (ceci pour se mettre aux normes de sécurité réglementaires).

7. Etude sur l'achat de mobilier anti-bruit pour la cantine.

8. Changement du compteur électrique (à l'extérieur du local technique).



Réunion de la commission travaux pour définir les futures priorités 2008

## Communication et Information

Après plusieurs mois de travail et de concertation, la commission information et communication est heureuse de vous présenter l'ensemble de son travail.

Vous avez entre les mains le nouveau journal de Normanville avec son logo.



Dans les nouveaux enjeux qui attendent notre commune, il était de notre devoir de la doter d'une véritable image forte qui puisse à la fois évoquer nos atouts et rappeler notre cadre de vie auquel bon nombre de normanvillais sont attachés.

Nous allons poursuivre notre action en la matière, en adaptant l'ensemble de nos moyens de communication (courriel, fax, courrier, etc) à notre nouvelle charte graphique.

Bien sûr nous continuerons d'améliorer notre site internet.

## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1er janvier 2006, la loi sur l'eau a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Les objectifs de cette loi sont tout d'abord de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau :

«L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.»(article I de la loi sur l'eau du 03/01/1992).

Qu'est ce que l'assainissement non collectif ?

Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... ce sont les eaux usées

domestiques.

Pour information, la consommation journalière d'une personne est d'environ 71 litres d'eau domestique. D'où l'importance de réaliser des économies d'eau au quotidien, mais aussi de rejeter une eau moins polluante pour le milieu.

Il existe deux modalités pour assainir cette eau :

- L'assainissement collectif, c'est-à-dire un réseau public qui concentre les eaux usées sur un site de traitement, communément appelé «tout à l'égout»

- L'assainissement non collectif : il s'agit d'une installation privée liée à une habitation ou à un groupe d'habitations, qui doit être capable d'assurer la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées.

Toutes les communes ou communautés de communes ont défini un zonage d'assainissement collectif et non collectif, qui a été déterminé selon des

critères technico-financiers.

Sur la communauté d'agglomération d'Evreux, il y a actuellement 5 000 installations d'assainissement non collectif. Dans le schéma d'assainissement, 2500 resteront non collectifs, les autres passeront en collectif.

Pour Normanville, comme le montre le schéma du zonage d'assainissement (voir p.03), seules 22 habitations (en jaune) sur 464 ne seront pas raccordées au réseau collectif, et resteront donc assujetties aux règles du SPANC.



Les Pénétraux



Les Hautes Portes

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est lui qui a en charge la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau de 1992.

Cette réglementation concerne entre autres les habitations raccordées à un système d'assainissement autonome et oblige les collectivités à mettre en place ce service public. Celui de l'agglomération d'Evreux a pris effet le 1er Janvier 2006.

Il a plusieurs fonctions :  
une obligatoire : le contrôle  
trois facultatives : l'entretien, la réhabilitation et enfin le conseil / l'information

## 1. Le contrôle

### Pour les installations neuves ou à réhabiliter

Le rôle du SPANC est de valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée à la configuration de la parcelle et aux contraintes du logement. Il intervient alors dès le permis de construire. Une fois les travaux réalisés il contrôle la bonne exécution de l'installation avant le remblaiement. Il vérifie ainsi la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé et s'assure que l'installation est réalisée selon les règles de l'art.

L'ensemble de la prestation est facturée 150 € (en 2008).

Il y a entre 100 à 115 contrôles sur les installations neuves par an réalisés par les 2 agents du SPANC.

### Pour les installations existantes :

#### Contrôle de diagnostic

Le SPANC repère les éventuels défauts de conception et d'usure des ouvrages. Il vérifie que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes liés à la salubrité publique, à la pollution ou autres nuisances. Il évalue si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation.

#### Contrôle de bon fonctionnement :

Le SPANC vérifie le bon fonctionnement du dispositif. Le constat étant visuel, le contrôle de fonctionnement nécessite donc un accès aux ouvrages. Condition nécessaire à la réalisation par la suite d'un bilan complet avec le propriétaire. Il

permet de juger de l'entretien et de l'état de vieillissement de l'installation et non de la «normalité» de l'installation.

Il vérifie les opérations d'entretien réalisées et notamment la destination des matières de vidange.

L'ensemble de la prestation est facturé 32€/an.

## 2. L'entretien :

L'entretien est obligatoire et contrôlé par le SPANC. Un bon entretien assure un bon fonctionnement de l'installation et augmente la durée de vie des ouvrages. Le SPANC peut procéder à la vidange des ouvrages après état des lieux et signature d'une convention avec le propriétaire. Préalablement à l'intervention, il est effectué une mesure du niveau de boue dans la fosse

## 3. La réhabilitation

Suite à un contrôle, et si le bilan montre que l'installation n'est pas conforme, le propriétaire doit effectuer les travaux à sa charge. Il pourra bénéficier de subvention selon les conditions ci-dessous. De même si un propriétaire souhaite réhabiliter sa filière « eau », il pourra aussi bénéficier de ces subventions.

- Pour les installations situées en zonage d'assainissement non collectif, la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique, est subventionnée :

- Par l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie): 60 % du coût des travaux sur un plafond de 9 341 € TTC (le plafond est augmenté si le volume de fosse dépasse 3 m<sup>3</sup> et si il est nécessaire de mettre en place une pompe de relevage)

- Par le CG27 (Conseil général de l'Eure) : 10 % du coût des travaux sur un plafond de 6 100 € TTC

- La partie non subventionnée des travaux est à la charge du propriétaire,

et répartie de la manière suivante :

- 500 € après signature de la convention des travaux

- 500 € après réception des travaux

- Le solde payable sur 5 ans sous forme de 5 annuités sans frais

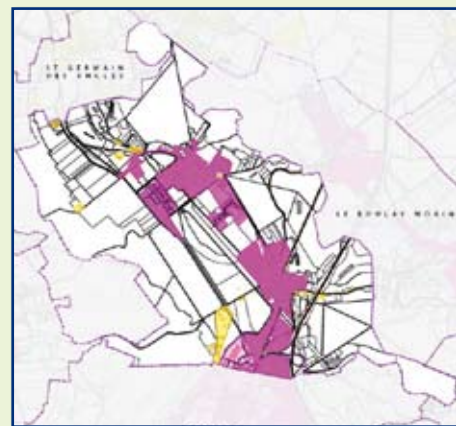
- Frais de gestion de 200 € par dossier

Toute demande est à formuler directement auprès du SPANC du GEA. Le contact est monsieur Couillet.

Il est à noter que les taux et plafonds indiqués ici sont ceux en cours. Ils peuvent être amenés à évoluer (en baisse) dans les années à venir.

## 4. Conseils et informations délivrés par le SPANC

- Réunions publiques d'information auprès de la population
- Réunions d'information auprès des professionnels
- Visites chez des usagers pour des questions diverses
- Informations auprès des élus
- Réalisation de plaquettes d'information et de documentation technique.



Plan de zonage de notre commune



## Cela s'est passé près de chez vous...

### Les vœux du maire :

Près de 200 personnes ont assisté à la présentation des vœux de la municipalité à la population, le 9 janvier 2009 à la salle des fêtes.

Ce fut l'occasion d'évoquer les travaux réalisés en 2008 et de présenter les projets pour les années futures (l'aménagement des Berges Saint Gaud et la construction de bâtiments pour le Centre de Loisirs, une bibliothèque et les associations).

Fut également annoncée l'organisation par la municipalité du repas pour les personnes âgées de plus de 65 ans.



Le Maire P. VIVIER adressant ses vœux aux habitants



Une foule nombreuse venue pour partager ce moment de convivialité

Enfin, les lauréats 2008 du concours des maisons fleuries ont été récompensés. Nous souhaitons que les participants soient encore plus nombreux en 2009 et qu'ainsi, vous contribuez à l'embellissement et à la qualité de vie de notre village.

## Concours des maisons fleuries



Les réalisations de nos lauréats

### Liste des lauréats:

«Jardin visible de la rue» :  
Monsieur et Madame DUCLOUX  
8, chemin du Mont Moulant  
Prix : Bon d'achat de 50 euros dans une jardinerie.

«Fenêtre ou murs et balcons» :  
Monsieur et Madame MORICEAU  
16, rue du Stade - Prix : Bon d'achat de 50 euros dans une jardinerie.

Bon d'achat de 15 euros pour les 10 participants suivants :

MME. DELANSAY  
M. PARENT  
MME DEHOVE  
MME BARBIER  
M. HARDY  
M. JUPILLE  
M & MME MULOT  
MME TILLARD  
MME PIGAL



Remise des prix aux différents lauréats du concours des maisons fleuries



## Les événements à venir...

Une collecte alimentaire aura lieu au centre E. Leclerc de Caër, les 3 et 4 avril 2009.

## Vie Patrique...

### Interdiction de faire du Feu

Par arrêté municipal en date du 16 mai 2006, il est interdit de faire du feu (déchets verts et autres) sur l'ensemble du territoire de la commune, et ce du 1er janvier au 31 décembre.

## Le Coin des Associations...

### Karate club de Normanville

Et un champion de Normandie un !!  
Les deux derniers week-end de compétition ont été particulièrement fructueux pour les petits karatékas de Normanville.

Les Poussins se sont illustrés en premier aux championnats combat et katas de Normandie, ouvrant la voie pour les plus grands.

Paul Levasseur sélectionné en Kata termine 5ème et dans les 8 meilleurs en combat ; Gaëllane Gault sélectionnée aussi dans les deux disciplines, finie dans les 5 premières en combat et 3ème en kata et enfin Léa Guesmi à l'issue de ses combats est sacrée vice championne de Normandie. De très beaux résultats pour ces petits qui, pour la plupart, n'ont qu'à peine 2 saisons de karaté. Pour eux, les compétitions nationales se terminent là mais ils pourront toujours prétendre à d'autres médailles dans l'Eure.

En pupille Caroline Harangozo se qualifie pour l'Inter région en combat.

Enfin les Benjamins du club ont «tapé» fort !

Très bonne prestation de Léa Levasseur dont c'était la première «grande» compétition, un peu rattrapée par le trac, elle fera sans aucun doute mieux la prochaine fois. Emilie Harangozo fait un bon combat et se sélectionne pour l'inter région, Tom Tétin demi finaliste malheureux mais auteur de 3 magnifiques combats termine 5ème et se qualifie lui aussi pour l'Inter région.

Quand à Rémi Cordier (déjà vainqueur de la coupe de Normandie kumité, sélectionné en kata et en combat), il termine 5ème en kata et est sélectionné pour l'inter région mais surtout, à

l'issue de 4 combats magnifiquement maîtrisés se voit couronné champion de Normandie dans la catégorie benjamin – de 40 kg ! Il est directement sélectionné pour les championnats de France.

C'est le travail et l'assiduité qui paient confie très heureux leur professeur Jacques Lasnier.

A n'en pas douter ces petits karatékas sont devenus «grands» et referont parler d'eux !



Nos Karatékas

### Association des anciens de Normanville



Nos Karatékas

La traditionnelle Galette à réuni 55 convives le 11 janvier 2009

#### Activités habituelles

- 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois
- Cartes et jeux divers, salle des fêtes à partir de 14 heures
- Tous les jeudis
- Marche, départ à 14 heures de la salle des fêtes

#### Activité à venir

- Lundi 9 mars 2009 à 10 heures, salle des fêtes, journée publicitaire (1h30) suivie d'un repas et d'un loto l'après-midi, inscription nécessaire.
- Jeudi 9 avril 2009, assemblée

générale à 14 H 30 salle des fêtes.

- Voyage d'une journée un jeudi du mois de mai à Rambouillet, inscription nécessaire.
- Séjour dans le Val de Loire du 14 au 19 septembre 2009
- Jeudi 19 novembre 2009, repas beaujolais.

A bientôt pour de nouvelles activités et plus de précisions auprès de :

Olivier Christiane – tél : 02 32 39 31 69

Vincent Simone – tél : 02 32 34 72 49

Pruvost Monique – tél : 02 32 34 76 59

### Centre de Loisirs Normanville St Germain

C'est dans la bonne humeur que petits et grands ont assisté au spectacle organisé et présenté par les enfants et les animateurs du Centre de Loisirs de Normanville/St-Germain des Angles le vendredi 06 mars à la salle des fêtes de Normanville.



Spectacle donné par les enfants du Centre de Loisirs

Ce spectacle, intitulé « le Nouvel An Chinois », venait clore les vacances d'hiver pendant lesquelles les enfants du centre ont pu découvrir, entre autres, quelques traditions chinoises à travers les diverses activités qui leur avaient été proposées ; leurs parents, quant à eux, ont semblé ravis en voyant leurs bambins effectuer le salut asiatique de manière très sérieuse !

Suite à ce spectacle s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'ALENSG afin de faire le bilan de l'année 2008 et de présenter les projets pour 2009. Cette soirée s'est terminée dans une ambiance conviviale autour d'un pot de l'Amitié !



## Le Grand Evreux Agglomération...

### Le développement Economique du GEA :

Lors du dernier Conseil Communautaire, une grande partie de la séance a été consacrée à la politique de développement économique du Grand Evreux Agglomération, nouveau nom de la Communauté d'agglomération d'Evreux.

Le sujet était d'une actualité brûlante, quelques jours après l'annonce par la société GLAXO de plus de 800 suppressions de postes.

Le rapport présenté a souligné le poids et le rôle des collectivités locales, en

matière de développement économique.

Après avoir évoqué les forces du bassin économique d'Evreux (Proximité de Paris, sous-traitance importante, économie résidentielle créatrice d'emplois, potentiel de développement...) et les points faibles (faible attractivité, dégradation de l'emploi industriel, communication insuffisante, offre en bâtiments et en surfaces aménagées très faible...), il a été proposé une stratégie de développement axé sur :

2. La création par l'agglomération d'un Conseil Economique, Social et d'Environnement
3. Un partenariat avec Eure Expansion

pour la promotion et la prospection des entreprises,

4. L'aménagement de zones d'activités

5. La création de locaux pour accueillir les entreprises.

Le développement économique est lié au soutien à la recherche, à l'enseignement et à la formation. D'où la décision d'octroi de subventions pour dynamiser les établissements d'enseignement supérieur. Cet effort porté au développement économique est essentiel pour maintenir l'emploi.

Pour finir, le Conseil Communautaire a voté le budget, avec un accent important sur l'investissement, porteur d'avenir.

Les Tanpes attaquent !



## Après les travaux de jardinage...

Vous pouvez retrouver la solution de notre grille sur notre site internet ([www.normanville.com](http://www.normanville.com)).

Cette rubrique est également la vôtre, vous pouvez y contribuer en nous envoyant par mail ([ev100@live.fr](mailto:ev100@live.fr)) ou en déposant à la mairie vos jeux de chiffres ou de lettres, photos insolites de Normanville, recettes, etc.

La Sibérie Normanvillaise



L'effet papillon

MAIRIE - Route de la Vallée  
27930 NORMANVILLE

Tél. 02 32 34 71 37 - Fax 02 32 34 72 06  
e-mail : [secretaire@normanville.com](mailto:secretaire@normanville.com)

**NORMANVILLE**

L'Echo de Normanville, Journal de la Mairie de Normanville (27950)

Directeur de la publication : Philippe VIVIER, Maire

Comité de rédaction : Eric V. LANDAU - Arnaud MABIRE - Jean-Pierre COLLAS - Régis PETIT

Conception et Impression : Efficience - 16 Route de Rouen 27950 Saint-Marcel

Tirage : 500 exemplaires sur papier recyclé

Dépôt légal : à parution.